

Direction des affaires juridiques
Service juridique et contentieux
Thierry DALLONGEVILLE

Stationnement payant - nouvelle grille tarifaire à compter du 16 août 2018

Le Maire de la Ville de Dunkerque

Vu l'article L 2122. 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 22 avril 2014 et du 23 juin 2016 prises en application du texte susvisé,

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi « MAPTAM »,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2017 fixant le montant du Forfait Post Stationnement à 17 €,

Vu la décision municipale en date du 3 janvier 2018 portant adaptation des tarifs de stationnement,

Considérant qu'il convient d'adapter les tarifs de stationnement sur voirie à compter du 16 août 2018,

DECIDE

Article 1 :

A compter du 16 août 2018, les tarifs de stationnement en voirie sont modifiés selon la grille ci-jointe en annexe.

Il est précisé les nouvelles dénominations des zones :

- la zone verte s'appelle dorénavant « secteur jaune » ;
- la zone orange s'appelle dorénavant « secteur orange ».

Article 2 :

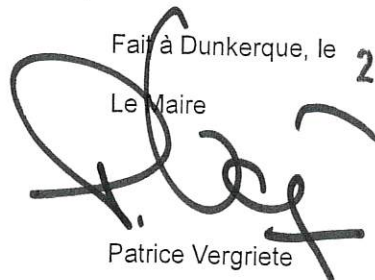
A compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs des abonnements sont modifiés selon la grille ci-jointe.

Article 3 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Article 4 :

Monsieur le directeur général des services de la mairie et madame le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dunkerque, le 29 AOUT 2018
Le Maire

Patrice Vergriete

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 29/08/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20180719-lmc134201-AR-1-1

Fait à Dunkerque, le 29/08/18

Le Maire

Patrice Vergriete

Grille tarifaire au 16 août 2018 // Secteur Jaune et Orange

Durée	Tarif avec 20 premières mn gratuites Secteur Jaune et Orange	Tarif (si 20 mn gratuites déjà consommées dans la même journée (même immatriculation)) Secteur Jaune et Orange	Tarif gratuit le samedi Secteur Jaune (samedi)
0h10	gratuit	0,20 €	0,00 €
0h20	gratuit	0,40 €	0,00 €
0h30	0,20 €	0,60 €	0,00 €
0h40	0,40 €	0,80 €	0,00 €
0h50	0,60 €	1,00 €	0,00 €
1h	0,80 €	1,20 €	0,00 €
1h10	1,00 €	1,40 €	0,00 €
1h20	1,20 €	1,60 €	0,00 €
1h30	1,40 €	1,80 €	0,00 €
1h40	1,60 €	2,00 €	0,00 €
1h50	1,80 €	2,20 €	0,00 €
2h	2,00 €	2,40 €	0,00 €
2h10	2,20 €	2,80 €	0,00 €
2h20	2,40 €	3,20 €	0,00 €
2h30	2,80 €	3,70 €	0,00 €
2h40	3,20 €	4,30 €	0,00 €
2h50	3,70 €	4,90 €	0,00 €
3h	4,30 €	5,40 €	0,00 €
3h10	4,90 €	5,40 €	0,00 €
3h20	5,40 €	5,40 €	0,00 €
3h30	5,40 €	7,70 €	0,00 €
3h40	5,40 €	7,70 €	0,00 €
3h50	7,70 €	7,70 €	0,00 €
4h	7,70 €	10,40 €	0,00 €
4h10	7,70 €	10,40 €	0,00 €
4h20	10,40 €	10,40 €	0,00 €
4h30	10,40 €	13,70 €	0,00 €
4h40	10,40 €	13,70 €	0,00 €
4h50	13,70 €	13,70 €	0,00 €
5h	17,00 €	17,00 €	0,00 €

Le Secteur Jaune s'étend aux anciens parcs en enclos dits "quai des hollandais" et "marine 1" à compter du 1er septembre 2018.

Abonnements – décision tarifaire au 1^{er} septembre 2018

	Secteur orange et jaune RESIDENTS	Secteur jaune TRAVAIL NOUVEAU
MOIS	15 €	25 €
TRIMESTRE	40 €	70 €
ANNEE	150 €	250 €